



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 228-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.347

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bösigler (Niederbipp, UDC) (porte-parole)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Salzmann (Mülchi, UDC)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Offensive bernoise bio : espoir ou désespoir pour les fermes bio bernoises ?

L'offensive bernoise bio 2025 vise l'augmentation de la plus-value du secteur de l'agriculture biologique d'ici à 2025. En tant que maraîcher dans le canton de Berne et distributeur, sur différents canaux, de légumes, de salades et de plantes aromatiques issus de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique, j'occupe une place prépondérante sur le marché que je connais très bien depuis de nombreuses années.

Dans son rapport sur l'offensive, le Conseil-exécutif précise que l'offre de produits biologiques dépasse momentanément la demande et que le marché montre des signes de saturation dans différents domaines. Une tendance que nous constatons également au quotidien dans le négoce de légumes. Quant au marché conventionnel, il abonde de produits biologiques qu'il peut pour l'instant absorber en partie, jusqu'à ce qu'il se retrouve lui aussi saturé.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande de produits biologiques s'explique par la propension insuffisante des consommatrices et consommateurs à se tourner vers le bio. Les coûts élevés pour le déclassement ou la destruction de produits biologiques engendrent des préjudices économiques pour les exploitations concernées.

Le texte de l'offensive ne contient aucun objectif quantitatif quant à l'augmentation des ventes de produits biologiques jusqu'en 2025, ce qui place les exploitations bio bernoises, ou celles qui envisagent une conversion, dans une situation d'insécurité concernant la planification de leur développement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de tonnes de denrées alimentaires biologiques de production bernoise sont-elles déclassées chaque année pour cause de surproduction (réparties par catégories : fruits, légumes, plantes aromatiques, viande, produits laitiers, œufs, etc.) ?
2. Qu'advient-il des invendus de produits biologiques issus de production bernoise (répartis par catégories : déclassement dans les autres canaux, biogaz, composte, alimentation animale, gaspillage alimentaire, etc.) ?
3. A quel montant s'élève s'élèvent la valeur des produits biologiques déclassés et le préjudice économique subi par les agricultrices et les agriculteurs bio du canton de Berne ?

Destinataire

– Grand Conseil